Concours Provincial de Labour

Sous les auspices

De l'Association des Laboureurs du Québec

Démonstrations de tracteurs et de machines agricoles à Sherbrooke Est, sur la ferme de M. Gédéon Bergeron, située sur le bord de la rivière St-Francois

Les 9, 10 et 11 Octobre 1923

REGLEMENTS

1.—Un endos et deux demi-planches de labour sont requis.

2.—La planche proprement dite du concours devra représenter la même largeur que les deux demi-planches, pour chaque concurrent.

3.—La profondeur moyenne du sillon devra être de 5½ à 6½ pouces.

4.—Après que les piquets d'alignement seront fixés, personne ne devra rester sur le terrain à labourer, ni aider les concurrents d'aucune manière, soit en guidant leurs chevaux etc., etc.

5.—L'attribution à chaque concurrent, des lopins de terre, divisés à l'avance, se fera par le tirage au sort sur le terrain même, les matins du concours.

6.—Tous les concurrents devront être sur le terrain, à 8 hrs. a. m. les 10 et 11 octobre, afin d'être prêts à labourer à 9 hrs et tous devront avoir terminé leur travail pour 4 hrs précises.

7.—Il ne sera pas permis de tracer des sillons à la main, ni d'employer aucun instrument, sauf pour les trois premiers tours.

8.—Il est également défendu de déplacer les sillons, soit à la main ou avec un instrument quelconque, sous prétexte de nivellement du terrain à labourer, etc.

9.—Les roulettes ne seront tolérées que dans la classe 3 des "garçons au-dessous de 17 ans."

10.—Le même concurrent peut entrer dans toutes les classes auxquelles lui donne droit le programme.

11.—Les concurrents pourront, à leur gré, dans toutes les classes, employer indifféremment des coutres roulants ou droits.

12.—Il ne sera pas permis aux concurrents labourant avec deux ou trois chevaux d'en ôter un pour tirer le ou les derniers sillons.

13.—**Classe spéciale A :** Pour les meilleurs couples de chevaux et harnachement ; l'attelage (chevaux et harnais) devra être la propriété du concurrent. Le concours sera jugé pendant que les laboureurs seront à l'œuvre.

14.—**Classe VI :** Pour cette classe, les cultivateurs peuvent employer leur propre tracteur ou l'emprunter. En cultivateur de bonne foi, son fils ou son homme à gages peuvent conduire le tracteur. Les cultivateurs ou autres personnes ayant déjà conduit un tracteur pour une compagnie à des démonstrations publiques, ne pourront concourir dans cette classe.

(a) L'étendue du terrain à labourer sera déterminée par les juges mais ne devra pas dépasser un arpent.

(b) Les prix seront accordés selon la qualité du labour fait.

(c) Chaque tracteur devra tracer son propre endos et finir ses derniers sillons lui-même.

(d) La profondeur moyenne du labour sera de 6 à 7 pouces.

(e) Après que les piquets d'alignement seront fixés, personne autre que les concurrents ne seront admis sur le terrain à labourer.

15.—La décision des juges sera finale et personne ne devra, en aucune manière, essayer de les influencer.

16.—L'Association se sera pas responsable des prix non réclamés après le 1er janvier 1924.

17.—La distribution des prix, dans les classes qui ne seront pas remplies, se fera à la discrétion des juges.

18.—Des prix spéciaux seront accordés selon le mérite.

19.—Voir le feuillet spécial concernant les démonstrations faites par les manufacturiers d'instruments aratoires.

20.—L'Association s'engage à servir gratuitement, sur le champ, le dîner (aux concurrents seulement) les deux jours que durera le concours.

21.—Chaque concurrent devra fournir les jalons (piquets) nécessaires à ses alignements.

22.—Les directeurs de l'Association seront sur le terrain pendant toute la durée des épreuves, afin de voir à ce que tous les concurrents observent bien les règlements de ce concours et les concurrents de mauvaise foi seront mis hors-concours.

AVIS IMPORTANT : L'Association entend par charrue simple celle à un seul versoir à coupe carrée avec coutre sans autre attachement. Les charrues écossaises ou imitations sont prohibées, sauf dans la classe quatre (4).

Programme et liste de prix

1er JOUR, le 9 octobre

1.—Installation des machines agricoles des diverses compagnies.

2.—Division des lopins de terre devant être assignés aux concurrents.

2ème JOUR, le 10 octobre

CLASSE I

(ouverte à tous avec charrues simples, à coupe carrée)

1er	prix	$75.00
2me	prix	60.00
3me	prix	50.00
4me	prix	45.00
5me	prix	40.00
6me	prix	35.00
7me	prix	30.00
8me	prix	25.00
9me	prix	20.00
10me	prix	15.00
11me	prix	10.00
12me	prix	5.00
13me	prix	5.00
14me	prix	5.00
15me	prix	5.00

CLASSE II

(garçons au-dessous de 20 ans)

1er	prix	$60.00
2me	prix	50.00
3me	prix	40.00
4me	prix	30.00
5me	prix	20.00
6me	prix	10.00

CLASSE III

(garçons au-dessous de 17 ans)

1er	prix	$60.00
2me	prix	50.00
3me	prix	40.00
4me	prix	30.00
5me	prix	20.00
6me	prix	10.00

3ième JOUR, le 11 octobre

CLASSE IV

(ouverte à tous, avec charrues écossaises, à coupes, ou imitations)

1er	prix	$75.00
2me	prix	60.00
3me	prix	50.00
4me	prix	40.00
5me	prix	30.00
6me	prix	20.00
7me	prix	15.00
8me	prix	10.00
9me	prix	5.00
10me	prix	5.00

CLASSE V

(charrues à 2 versoirs, avec 2 ou 3 chevaux)

1er	prix	$60.00
2me	prix	50.00
3me	prix	35.00
4me	prix	20.00
5me	prix	15.00

CLASSE VI

(concours de labour avec tracteurs conduits par des cultivateurs)

1er	prix	$50.00
2me	prix	40.00
3me	prix	30.00
4me	prix	20.00
5me	prix	10.00
6me	prix	5.00

Le 11 octobre au soir, à 6½ hrs, précises clôture du concours de labour par un grand banquet, gracieusement offert à "L'Association des Laboureurs de Québec" par la ville de Sherbrooke, à la suite duquel se feront la proclamation des prix gagnés dans les classes régulières du concours et la distribution des prix spéciaux par les généreux donateurs ou représentants. Ce banquet sera donné dans la grande salle publique de l'Hôtel-de-ville, rue Wellington.

L'Honorable Jos.-Ed. Caron, Ministre de l'Agriculture, adressera la parole aux laboureurs, ainsi que plusieurs autres orateurs qui seront spécialement invités.

CLASSES SPECIALES

(a) Pour le meilleur attelage (chevaux et harnais) 1er prix, 25 minots d'avoine "Bannière" enregistrée offerts par la Coopérative Fédérée de Québec, Ste-Rosalie, cté de Bagot ; 2ème prix, $15.00 ; 3ème prix, $10.00 ; 4ème prix $5.00.

(b) Pour le meilleur labour de tout le concours. Coupe offerte par l'Hon. Jos.-Ed. Caron, Ministre de l'Agriculture, Québec.

(c) Pour le meilleur endos fait par n'importe lequel des concurrents de toutes les classes. Médaille d'or offerte par M. J.-A. McClary, Président de l'Association et Surintendant de la ferme expérimentale de Lennoxville.

(d) Pour la planche de labour la mieux finie de toutes les classes. Prix de $20.00 en argent offert par M. F.-N. McCrea, M. P., Sherbrooke.

(e) Pour la meilleure planche de labour faite par les garçons au-dessous de 20 ans (classe II). Coupe offerte par M. E.-W. Tobin, M. P., Bromptonville, Richmond.

(f) Pour le laboureur le plus âgé ayant gagné un prix dans une des classes du concours. Prix de $10.00 en argent offert par l'Honorable Jacob Nicol, Trésorier-provincial.

(g) Pour le meilleur endos fait par les charrues à deux versoirs (classe V). Prix de $10.00 en argent offert par l'Hon. Jacob Nicol, Trésorier-provincial.

(h) Pour la meilleure planche de labour faite par les garçons au-dessous de 17 ans (classe III). Prix de $10.00 en or effert par M. Moise O'Bready, M.P.P., Sherbrooke.

(i) Pour le plus jeune laboureur ayant gagné un prix dans une des classes du concours. Prix de $25.00 en argent offert par "L'Association des Laboureurs de Sherbrooke".

(j) Pour le labour le mieux proportionné de tout le concours, en ce que concerne la largeur, la profondeur et l'inclinaison du guéret (sillon). Prix de $10.00 en or offert par M. Ls-Ph-Roy, Chef du Service de la Grande Culture, Ministère de l'Agriculture, Québec.

(k) Pour le plus jeune concurrent ayant pris part au concours. Prix de $10.00 en argent offert par la Cie P.-T. Légaré, Québec.

(l) Pour la planche de labour la mieux finie par les charrues à deux versoirs (classe V). Prix de $15.00 en argent offert par "L'Association Agricole des Cantons de l'Est."

(m) Pour la planche de labour la mieux finie par les garçons au-dessous de 20 et 17 ans (classe II et III). Prix de $15.00 en argent offert par "L'Association des Laboureurs de Sherbrooke".

(n) Pour le meilleur endos fait par les garçons au-dessous de 20 et 17 ans (classe II et III). Prix de $10.00 en argent offert par "L'Association des Laboureurs de Sherbrooke".

(o) Pour la meilleure planche de labour faite avec tracteur (classe VI) par un des concurrents du comté de Sherbrooke. Prix de $10.00 en argent offert par "L'Association Agricole des Cantons de l'Est".

Nous avons le plaisir d'annoncer à tous les laboureurs qui désirent prendre part à ce concours que, dans le but de les accommoder davantage, "L'Association Agricole des Cantons de l'Est" (E.-T.-A.-A.) a bien voulu mettre gratuitement à leur disposition le terrain et les bâtisses servant à son exposition annuelle, de même que fournir gratuitement tout le foin et la paille qui seront nécessaires pour les chevaux des concurrents, pendant toute la durée du concours.

Le terrain de l'exposition est situé dans la ville de Sherbrooke même et de là 20 à 25 minutes de marche (au pas) sont suffisantes pour se rendre au terrain du concours ; c'est donc dire que l'accommodation que nous pouvons offrir cette année aux laboureurs est de toute première classe.

Les concurrents qui désirent louer, sur place, des paires de chevaux pour prendre part à ce concours, pourront le faire en s'adressant, le plus tôt possible, à M. W.-G. MacDougall ou M. Romuald Belzile, agronomes du comté de Sherbrooke, demeurant à Lennoxville.

PENSION :—Pour accommoder ceux qui suivront les démonstrations, un restaurateur ambulant servira sur le terrain des repas à des prix raisonnables.

INSCRIPTION :—Toute inscription à ce concours devra être faite sur le talon, faisant partie du programme, qui devra être adressé, après avoir été convenablement rempli, et accompagné de droit d'entrée, au Secrétaire, avant le 5 octobre. (Prière de bien prendre en note qu'aucune entrée ne sera acceptée après cette date).

Le Bureau de Direction de l'Association des Laboureurs de Québec a décidé de percevoir un droit d'entrée d'une piastres ($1.00) pour chaque concurrent dans chacune des classes, y compris la classe spéciale "A" (pour le meilleur attelage, chevaux et harnais). On peut cependant concourir gratuitement dans les classes spéciales "b" "c" "d" "e" "f" "g" "h" "i" "j" "k" "l" "m" "n" et "o"

Pour plus amples renseignements, s'adresser à

M. LEO BROWN,
Secrétaire de l'Association,
Ministère de l'Agriculture,
Parlement, QUEBEC.

LE "BULLETIN DE LA FERME"
Rédaction et Administration
88, Côte de la Montagne
Revue publiée par un comité de techniciens.
Imprimée par "Le Soleil", Ltée.
Tél. 4297 :-: :-: Case Postale 129